

## **Cabinet Yves BEGON**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

# **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **EXERCICE CLOS LE 31.12.2019**

CENTRE SOCIAL SOUS PAULAT

2 Chemin de sous paulat

42700 FIRMINY

# Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun  
42000 SAINT ETIENNE  
Tel : 04 77 92 05 30  
Fax : 04 77 74 22 93  
y.begon@aaci-conseils.fr

Centre social Sous Paulat  
2 chemin de sous Paulat  
42700 - FIRMINY

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre social Sous Paulat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions ont été accordées pour 205 541 €. Je me suis assuré, par sondages, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Vérifications spécifiques***

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association .

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 18 novembre 2020

Le commissaire aux comptes  
YVES BEGON



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	7 945	7 701	244	378	133	35.30
	Autres immobilisations corporelles	294 052	253 573	40 479	49 624	9 145	18.43
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	301 997	261 274	40 723	50 002	9 278	18.56	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	72 829		72 829	110 141	37 312	33.88
Valeurs mobilières de placement	70 000		70 000	70 000			
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	270 716		270 716	251 457	19 258	7.66	
Charges constatées d'avance (3)	2 613		2 613	2 622	9	0.34	
<b>Total III</b>	416 157		416 157	434 220	18 063	4.16	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	718 154	261 274	456 881	484 222	27 341	5.65	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12/31/2018	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	248 772	248 772		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	148 526	148 526		
	Report à nouveau	41 911		41 911	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	20 105	41 911	21 806	52.03
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 058		5 058		
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	340 340	355 387	15 047	4.23	
	<b>Comptes de liaison</b>				
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	33 646	37 531	3 885	10.35
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	4 062		4 062	
	Fonds dédiés sur autres ressources				
<b>Total III</b>	37 708	37 531	177	0.47	
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	63 912	66 931	3 019	4.51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	13 368	14 039	671	4.78
Instruments de trésorerie					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	1 553	10 334	8 781	84.97
	<b>Total IV</b>	78 833	91 304	12 471	13.66
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		456 881	484 222	27 341	5.65

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

77 280

80 970

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	190 769	196 971	6 202	3.15
Production stockée Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	205 541	191 747	13 794	7.19
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	42 089	31 745	10 344	32.59
Collectes				
Cotisations	1 449	1 841	392	21.27
Autres produits				
<b>Total I</b>	<b>439 847</b>	<b>422 303</b>	<b>17 544</b>	<b>4.15</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	12 199	13 718	1 519	11.07
Autres achats et charges externes	67 359	74 164	6 804	9.17
Impôts, taxes et versements assimilés	7 816	5 778	2 038	35.27
Salaires et traitements	280 040	262 217	17 823	6.80
Charges sociales	79 816	90 561	10 745	11.86
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	13 787	15 653	1 865	11.92
		2 110	2 110	100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	407	335	71	21.25
<b>Total II</b>	<b>461 425</b>	<b>464 535</b>	<b>3 110</b>	<b>0.67</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>21 578</b>	<b>42 232</b>	<b>20 654</b>	<b>48.91</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 672	2 134	462	21.64
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	1 672	2 134	462	21.64
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	1 672	2 134	462	21.64
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	19 905	40 097	20 192	50.36
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 670	1 310	1 361	103.90
Produits exceptionnels sur opérations en capital	222		222	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>	2 893	1 310	1 583	120.89
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 945	2 956	11	0.36
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>Total VIII</b>	2 945	2 956	11	0.36
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	53	1 646	1 594	96.81
Impôts sur les bénéfices (IX)	147	167	20	11.98
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	444 412	425 747	18 665	4.38
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	464 517	467 658	3 141	0.67
<b>Solde intermédiaire</b>	20 105	41 911	21 806	52.03
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	20 105	41 911	21 806	52.03

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances usagers
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les produits d'exploitation

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Informations générales complémentaires**

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 945		
Installations générales agencements aménagements divers	229 783		206
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 760		4 303
TOTAL	297 488		4 509
TOTAL GENERAL	297 488		4 509

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 945	7 945
Installations générales agencements aménagements divers			229 989	229 989
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			64 063	64 063
TOTAL			301 997	301 997
TOTAL GENERAL			301 997	301 997

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 567	133		7 701
Installations générales agencements aménagements divers	186 765	9 477		196 242
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 154	4 177		57 331
TOTAL	247 486	13 787		261 274
TOTAL GENERAL	247 486	13 787		261 274

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	133				
Instal. générales agenc. aménag. divers	9 477				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 177				
TOTAL	13 787				
TOTAL GENERAL	13 787				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	248 772				248 772
Réserves :					
Autres réserves	148 526		16 960	16 960	148 526
Report à nouveau				41 911	41 911
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	41 911	21 806		0	20 105
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement			9 342	4 285	5 058
Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	355 387	21 806	26 302	63 155	340 340

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	37 531		3 885		33 646
<b>TOTAL</b>	37 531		3 885		33 646
<b>TOTAL GENERAL</b>	37 531		3 885		33 646
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>			3 885		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 308	2 308	
Débiteurs divers	70 521	70 521	
Charges constatées d'avance	2 613	2 613	
<b>TOTAL</b>	75 442	75 442	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	27 304	27 304		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 058	28 058		
Autres impôts taxes et assimilés	8 550	8 550		
Autres dettes	13 368	13 368		
Produits constatés d'avance	1 553	1 553		
<b>TOTAL</b>	<b>78 833</b>	<b>78 833</b>		

### Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
MAIRIE DEMI-LUNE				111	111
CAF DEMI-LUNE				1 628	1 628
MAIRIE ACCUEIL				1 223	1 223
CAF ACCUEIL				1 100	1 100
<b>TOTAL</b>				<b>4 062</b>	<b>4 062</b>

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	72 829
Total	72 829

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	36 575
Autres dettes	13 368
Total	49 943

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		2 613
Total		2 613
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 553
Total		1 553

### **Subventions d'équipement**

Des subventions d'investissements ont été accordées au titre de 2019 pour 9 342 € de la part de la mairie et de la CAF.

YB

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

Face à l'impossibilité de déterminer avec précision et dans l'attente d'informations du Ministre de la Vie Associative, il n'est pas publié la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants et bénévoles comme le réclame l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006.

#### Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à :

- la mise à la mise à disposition des locaux par l'Office public de l'habitat de Firminy, Il a été comptabilisé des éléments supplétifs sur la base des seules informations connues, c'est à dire les bases de l'année 2019 pour un montant de 8 070.12 €.
  
- l'utilisation gratuite des installations sportives de la ville de Firminy et la mise a disposition d'un médiateur culturel , Il a été comptabilisé des éléments supplétifs sur la base des seules informations connues, c'est à dire les bases de l'année 2019 pour un montant de 1 520.22 €.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

Une reprise de dotations aux provisions de 3 885 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2019.

La provision pour indemnité de départ en retraite s'élève donc à 33 646 euros au 31 décembre 2019.

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- Taux de rotation : 0 %
- Taux de progression des salaires : 1.50 %
- Taux de charges patronales : 42 %
- Convention collective applicable : Centres sociaux et acteurs du lien social.

1/3

## **Cabinet Yves BEGON**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun  
42000 SAINT ETIENNE  
Tel : 04 77 92 05 30  
Fax : 04 77 74 22 93  
y.begon@aaci-conseils.fr

Centre social Sous Paulat  
2 chemin de sous Paulat  
42700 - FIRMINY

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

#### **Aux adhérents**

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L 612-5 du Code de commerce.

A SAINT ETIENNE  
le 18 novembre 2020

Le commissaire aux comptes  
YVES BEGON

